

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL T 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 15 janvier 2016

16-01

**Objet : Election du Président**

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial T10 légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 15 janvier 2016 à 15h00, sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur René Gaillard.

**PRESENTS :**

- |                             |  |                              |
|-----------------------------|--|------------------------------|
| - ADENOT Dominique          | - COCQ François                            | - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie |
| - ADOMO Caroline            | - CROCHETON Florence                       | - MARTIN Jacques J.P.        |
| - AMAR Sophie               | - DALLEAU Isabelle                         | - MARTINEAU Pascale          |
| - AVOGNON ZONON Clémence    | - DE FONTAINE VIVE -<br>CURTAZ Marie-Laure | - MEDINA Marc                |
| - BARNOYER Thierry          | - DEGRASSAT Alain                          | - OUDINET Michel             |
| - BEAUDOUIN Patrick         | - DELECROIX Pierre-Michel                  | - PANNETIER Gilles           |
| - BEGAT Jean-Philippe       | - DRAI Carole                              | - PARRAIN Mary France        |
| - BENISTI Jacques Alain     | - DUVAUDIER Michel                         | - PASTERNAK Jean-Jacques     |
| - BENSOUSSAN Éric           | - FACCHINI Monique                         | - PAVIE Alain                |
| - BERRIOS Sylvain           | - FAUTRE Christian                         | - PETTENI Henri              |
| - BRÉTILLON Jean-Marie      | - FENASSE Delphine                         | - PINEL Vincent              |
| - CADEDDU Jean-Luc          | - GAILHAC Benoît                           | - PIO Régis                  |
| - CAILLEREZ Adrien          | - GAILLARD René                            | - PRIMEVERT Catherine        |
| - CAMBON Christian          | - GICQUEL Hervé                            | - RASETTI Christine          |
| - CAMPOS-BRÉTILLON Caroline | - GRESSIER Jean-Jacques                    | - RISPAL Yoann               |
| - CANALES Chantal           | - GUIGNARD Jean-Jacques                    | - ROESCH Germain             |
| - CAPTANIO Olivier          | - HERBILLON Michel                         | - ROYER Christel             |
| - CAPORAL Chrysis           | - HOUDOT Florence                          | - RYNINE Christine           |
| - CARPENTIER Agnès          | - JEANNE Laurent                           | - SEMO Igor                  |
| - CARREZ Gilles             | - KENNEDY Marie                            | - SPILBAUER Jean-Pierre      |
| - CARTIGNY Pierre           | - LACHELACHE Nassim                        | - TOLLARD Virginie           |
| - CERCLEY Nicole            | - LAFON Laurent                            | - TRICOCHÉ Annie             |
| - CHABOT Sabine             | - LAMBERT Gérard                           | - TRICOT-DEVERT Sylvie       |
| - CHARBONNEL Michèle        | - LE BIDEAU Dominique                      | - TRIMBACH Pascale           |
| - CHARDIN Sylvie            | - LE GUILLOU Patrick                       | - VISCARDI Jacqueline        |
| - CHAULIEU Stéphane         | - LEBEAU Pierre                            | - VOGUET Jean-François       |
| - CHETARD Catherine         | - LIBERT-ALBANÉL Charlotte                 | - ZELIOLI Valérie            |
| - CIPRIANO Philippe         | - LOUVIGNÉ Robin                           |                              |
| - CLODONG Nicolas           |  |                              |

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

- Monsieur DOSNE Olivier, Conseiller Territorial, a donné pouvoir à Monsieur GRESSIER Jean-Jacques
- Monsieur GAUTRAIS Jean-Philippe, Conseiller Territorial, a donné pouvoir à Monsieur VOGUET Jean-François
- Madame HERBERT Delphine, Conseillère Territoriale, a donné pouvoir à Madame CAMPOS-BRÉTILLON Caroline

Soit 87 conseillers présents ou représentés,

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Yoann RISPAL

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire T 10, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture  
094-249400078-20160115-16-01-DE  
Date de télétransmission : 21/01/2016  
Date de réception préfecture : 21/01/2016

## CONSEIL DE TERRITOIRE

### SEANCE DU 15 JANVIER 2016

#### **OBJET : Election du Président**

Le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T 10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne, est paru au journal officiel du 13 décembre 2015,

Le Conseil de Territoire est convoqué par le Maire de la Commune de Champigny-sur-Marne,

Celui-ci ou son représentant procède à l'appel des Conseillers de territoire et les déclare installés dans leurs fonctions.

Le doyen d'âge du Conseil de Territoire, président de l'assemblée, constate le nombre de conseillers présents et leur propose de désigner un secrétaire de séance, qui par tradition, peut être le benjamin de l'assemblée.

Le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les Conseillers de territoire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative.

En cas d'égalité le plus âgé des candidats est élu.

Le Conseil de Territoire est appelé à élire le Président.

Le Président, nouvellement élu, prend aussitôt la présidence du Conseil de Territoire.

#### **Le Rapporteur,**

---

#### ***LE CONSEIL DE TERRITOIRE,***

Sous la Présidence de Monsieur Gaillard, doyen d'âge des Conseillers de territoire, désigné conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, après avoir donné lecture des articles L.5211-1, L.2122-1, L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8, et L. 2122.10 du même Code, invite le Conseil de Territoire nouvellement installé, à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Président,

Chaque Conseiller de territoire, à l'appel de son nom, a fait constater au Président son bulletin de vote qu'il a ensuite déposé dans l'urne,

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

Accusé de réception en préfecture 094-249400078-20160115-16-01-DE Date de télétransmission : 21/01/2016 Date de réception préfecture : 21/01/2016
--

EST CANDIDAT :

- Monsieur Jacques JP MARTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 85
- A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés à L.66 du Code Electoral : 15
- RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 70
- MAJORITE ABSOLUE : 36

A OBTENU :

- 70 voix

**Monsieur Jacques JP MARTIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été immédiatement installé.**

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial T 10 ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun. Les réclamations contre les opérations électorales de la présente délibération doivent être déposées au plus tard à 18 heures le cinquième jour qui suit l'élection à la sous-préfecture ou à la préfecture

Et ont les membres présents signés après lecture,

Le Président,



Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture  
094-249400078-20160115-16-01-DE  
Date de télétransmission : 21/01/2016  
Date de réception préfecture : 21/01/2016